



une création originale



Sobriété énergétique : instrumentation et pilotage

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
16/03/2023 (14:30-15:30)

Plan sobriété des entreprises : comment atteindre les objectifs ?



Philippe RIFAUX
FFIE



Joël VORMUS
GIMELEC



Lidia ZERROUKI
SBA



Thierry CHAMBON
ENERGISME



GRAND
Circuit

une création originale



AMÉLIORONS
LA VILLE



energisme

L'intelligence artificielle au service de la sobriété énergétique des entreprises

L'intelligence artificielle au service de la sobriété énergétique des entreprises

Notre raison d'être est d'accompagner l'évolution des usages et des procédés dédiés à l'optimisation de la maîtrise de notre impact environnemental et énergétique, à travers la connaissance précise et la compréhension de la donnée.

À cet effet, nous avons développé N'gage, la plateforme numérique de référence pour tous les acteurs, publics ou privés, de la performance énergétique.

La plateforme permet d'**analyser les données énergétiques** de bout en bout et de les **mettre en perspective** pour leur donner du sens, tout en s'adaptant aux spécificités des différents secteurs concernés, et de permettre une adaptabilité et une flexibilité reposant sur une infrastructure technique unique.

energisme



Quel est le 1er objectif du Décret Tertiaire ?

Réduction de 40% de la consommation énergétique en :

- A. 2030
- B. 2050
- C. 2060
- D. 2070

Quel est le 1er objectif du Décret Tertiaire ? Et qu'en conclure ?

Réduction de 40% en :

- A. 2030
- B. 2050
- C. 2060
- D. 2070

L'approche d'Energisme

Maîtriser l'information pour maîtriser la consommation (Data-Driven)

- Anticiper la diversité et l'évolutivité des données à analyser (quantités, qualités, natures et formats)
- Partir du **Macro** (ensemble du patrimoine) pour aller au **Micro** (analyse jusqu'à l'échelon pertinent)
- Etude longitudinale (dans le temps), étude benchmark (typologie), étude par rapport au nominal

Accompagner vers la sobriété – cas concret

Comment des logements sociaux à Chambéry font 12 % d'économies d'énergie (sur 1 an) grâce à Energisme

Cristal Habitat : Client depuis septembre 2018 avec l'ensemble des sites sur la plateforme.

Leurs principaux cas d'usages sont :

- Remontée des données de facturation et consommations
- Répartition des charges chaufferie
- Suivi bilan Carbone
- Optimisation de l'énergie dans les logements

Quiz - Question

Quel est le volume d'eau gaspillé au niveau du réseau de distribution en France ?

- A. 5%
- B. 20%
- C. 30%
- D. 50%

Quiz - Réponse

Quel est le volume d'eau gaspillé au niveau du réseau de distribution en France ?

- A. 5%
- B. 20%
- C. 30%
- D. 50%

Intégrer l'ensemble des fluides

La place de l'eau dans la maîtrise de la performance environnementale d'un patrimoine

→ Estimation de perte en permanence au niveau du réseau national : **20%**

Grande oubliée de la transition, la gestion de l'eau est pourtant essentielle dans la mesure de la performance d'un patrimoine.

Exemples :

- ❖ alimentation des systèmes de distribution
- ❖ détection des fuites
- ❖ prévention d'usures structurelles en cas d'infiltration

Contact



Contact Thierry Chambon

Thierry Chambon

Directeur Général Energisme

06 19 03 60 31

thierry.chambon@energisme.com

energisme

Contact Presse

Gabriel Rafaty

Advisor

gr@aimpact.net

Florian BOURDIER

Managing Director

06 78 81 48 71

fb@aimpact.net

Solène DUFOUR

Marketing Communication Manager

06 33 51 42 53

sd@aimpact.net

Quiz table ronde - Questions

Dans la consommation énergétique d'une entreprise, le numérique représente en moyenne :

- A. 5 %
- B. 13 %
- C. 21 %
- D. 33 %

Le Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux à usage tertiaire des TPE/PME prend en charge :

- A. 15 % des dépenses éligibles
- B. 22 % des dépenses éligibles
- C. 35 % des dépenses éligibles

Quiz table ronde - Réponses

Dans la consommation énergétique d'une entreprise, le numérique représente en moyenne :

A. ~~5 %~~

B. ~~13 %~~

C. 21 %

D. ~~33 %~~

Le Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux à usage tertiaire des TPE/PME prend en charge :

A. ~~15 % des dépenses éligibles~~

B. ~~22 % des dépenses éligibles~~

C. 35 % des dépenses éligibles